

Diplôme Inter-Universités Attestation d'université

Hygiène hospitalière

et gestion des risques infectieux en établissement de santé

L'infection nosocomiale est un problème majeur dans les hôpitaux qui serait responsable de plusieurs milliers de décès par an et d'un coût élevé pour la société. Il n'y a pas de formation spécifique et complète au cours des études (médecine, pharmacie, écoles hospitalières) alors que ces infections ont comme origine l'ensemble des acteurs des soins et leur pratique dans les hôpitaux. Actuellement, tous les personnels des hôpitaux mais aussi des EHPAD et des HAD doivent être formés à l'hygiène régulièrement en raison des évolutions constantes.

Objectifs

Former tous les acteurs de l'hôpital aux principes de la lutte contre les infections liées aux soins ou infections nosocomiales :

- ▶ L'infection nosocomiale, éco-épidémiologie, les agents pathogènes
- ▶ Méthodes générales de prévention : stérilisation, antiseptique, désinfectants, antibioprophylaxie, Dépistage du portage bactérien, techniques d'isolement
- ▶ L'hygiène à l'hôpital : préparation du malade, lavage des mains, l'air ; l'eau, l'alimentation à l'hôpital
- ▶ Hygiène des unités de soins : le linge, les déchets hospitaliers
- ▶ La lutte contre l'infection nosocomiale : les termes utilisés, les systèmes de surveillance, rôle du laboratoire, la législation
- ▶ la gestion du risque infectieux et des situations de crise en lien avec le risque nosocomial

Public visé

- ▶ DIU en 1 année
 - Médecins
 - Pharmacien(ne)s
- ▶ DIU en 2 années
 - Infirmier(e)s
 - Cadres de Santé
 - Sages femmes
 - Kinésithérapeutes
 - Manipulateurs radio et autres professions paramédicales

Conditions d'admission

- ▶ Pour le DIU en 1 an, Professionnels titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine ou de Docteur en pharmacie
- ▶ DIU en 2 années, professionnels diplômés d'Etat, ayant un exercice hospitalier dans un établissement depuis plus de 3 ans.
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

DIU en 1 an : 88 heures
DIU en 2 ans : 138 heures
Groupe de 35 personnes maximum

Lieu de formation :
CHRU de Tours - Hôpital Trousseau

Dates : d'octobre 2018 à juin 2019 (2^{ème} année)

Renseignements et inscription : Lara VAN HAUWE au 02 47 36 63 17

Tarif 2018/2019 :

DIU en 1 année : 1 080 € nets

DIU en 2 années : 1 860 € nets (Attestation : 1 080 € nets + DIU : 780 € nets)



Programme

1^{ère} année : cours théoriques communs pour les personnes inscrites en DIU et Attestation d'Université

- ▶ Bases théoriques de la lutte contre les infections associées aux soins
- ▶ Microorganismes et infections associées aux soins
- ▶ Antiseptiques, Antibiotiques, désinfectants
- ▶ Gestion du risque infectieux
- ▶ Prévention de la contamination de l'environnement
- ▶ Hygiène et pratiques des soins
- ▶ IAS et secteurs spécialisés
- ▶ Prévention de la contamination des dispositifs médicaux

2^{ème} année : cours pratiques pour les personnes ayant obtenu l'Attestation d'Université d'Hygiène Hospitalière (autres publics)

- ▶ Réalisation d'une expérience d'hygiéniste (élaboration d'un mémoire et soutenance devant un jury)

INTERVENANTS

Responsable pédagogique

- ▶ Anne-Sophie VALENTIN, Maître de conférences à l'université de Tours et Praticien hospitalier au CHRU de Tours

Intervenant

- ▶ Olivier CASTEL, Maître de Conférences à l'université de Tours, Praticien hospitalier au CHRU de Tours.

Validation

- ▶ Examen écrit
- ▶ Présentation et soutenance d'un mémoire

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 8 février 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2018-2019. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

